L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DUFOUR & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 28 JANVIER.

DÉPÊCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

ANGLETERRE.

Londres, 25 janvier — Il règne ici une grande inquiétude depuis la note que l'Angleterre a adressée à la Russie au sujet de la question de bornes dans l'Asie centrale. Dans le traité conclu, il y a quelques années, entre ces deux puissances, la Grande-Bretagne ne demandait au cœur que de ne pas envahir l'Afghanistan, mais les bornes de ce territoire ne furent pas fixées. La note actuelle déclare que la limite nord de l'Afghanistan commence au Lac de Sire Kol, dans les steppes Pamus, puis longe l'Oxus jusqu'à Kadjah Saleh, puis de là s'étend à l'ouest jusqu'à la frontière persane. La note ajoute que l'Angleterre a informé l'émir d'Afghanistan qu'il pourrait combattre les Russes si ceux-ci traversaient cette ligne.

La Russie répond qu'elle désire le maintien des bons rapports qui existent entre la Grande Bretagne et elle, mais que la ligne embrasse des pays qui n'ont jamais appartenu à l'Afghanistan et ont toujours été indépendants.

Le but de la Russie en s'emparant de Khiva semble être d'y établir des dépôts et d'occuper toute la vallée de l'Oxus. L'Angleterre établit la ligne pour s'opposer à ce projet et mettre l'Afghanistan à même de défendre Hinder Kush lastin lorsque commencera la lutte.

Londres, 26 janv—Mittchell, secrétaire assistant de la légation anglaise de St. Petersbourg, vient de quitter Londres pour cette dernière ville. Il est porteur de dépêches importantes pour Lord Loftus, ambassadeur anglais.

Londres, 27—Une dépêche de Bordeaux dit qu'un navire, supposé anglais, s'est échoué, hier soir, sur la côte, près de cette ville; que ce matin il paraît avoir été mis en pièces. Tous ceux qui étaient à bord auraient péri.

FRANCE.

Paris, 26 janv—Les journaux légitimistes reproduisent les paroles du duc de Nemours qui annonce que l'union des d'Orléans avec la branche aînée de la maison de Bourbon est complète; que sept princes de la famille d'Orléans ont reconnu le comte de Chambord comme le roi légitime de la France.

PRUSSE.

Berlin, 26 janv—Bismarck a déclaré, à la Chambre des députés, qu'il n'a abandonné la présidence ministérielle qu'à cause de l'état de sa santé et son désir de n'avoir plus à remplir certains devoirs officiels.

—Hier, à la Chambre des députés, après le discours de Bismarck, le général Von Roon a parlé de la constitution du cabinet prussien. Il la dit qu'un ministère de la majorité est impossible en Prusse, il faut qu'un ministère prussien soit un ministère royal et le chancelier impérial doit toujours être un Prussien.

PORTUGAL.

Lisbonne, 26 janvier. — L'impératrice douairière Amélie, du Brésil, est morte ici, aujourd'hui. Elle avait 61 ans.

ESPAGNE.

Madrid, 26 janvier—Le général Marismo poursuit les insurgés en Navarre et dans les provinces basques.

INDE.

Bombay, 26 janvier—Un journal de Lahore annonce que Siedar Abdul Rhaman, à l'instigation de la Russie, s'est préparé fort fâcheusement, dépendance de Cabul, et a envoyé le gouverneur prisonnier en Russie. Hissar est un bon point de départ pour la Russie dans le cas où elle attaquerait l'Afghanistan.

D'après même rumeur, Siedar Mahomet Ibsa Khan a attaqué, avec succès, Sherabat, en Cabul. Le gouverneur de la ville a été fait prisonnier et livré aux Russes.

CUBE.

Havane, 25 janvier, via Key West — Dans un article éditorial, *la Voz de Cuba* dit que la défaite des troupes des Etats-Unis par les Indiens Modoc ne fait rien pour honneur aux armes de la grande république. Cette guerre d'extermination dure depuis plus d'années entre les Américains civilisés et les Indiens que notre lutte avec ceux qui viennent nous chasser de notre pays. Cette guerre contre les Indiens blesse les sentiments de l'humanité dans ce qu'ils ont de plus noble, c'est un véritable scandale pour ce pays. Comme elle a lieu si près de la frontière de Sa Majesté Catholique, celle-ci devrait, dans son prochain discours aux Cortès, laisser savoir au gouvernement américain combien sa conduite envers les pauvres Indiens blesse le peuple espagnol; elle devrait proclamer, devant le monde entier, que cette guerre ne poursuit contre une race qui possède les terres sur lesquelles on va l'exterminer.

Le roi pourrait aussi indiquer à M. Grant les moyens qu'il faudrait employer pour civiliser au lieu d'exterminer les Indiens et lui proposer comme exemple à suivre la politique de l'Espagne à l'égard des sauvages lors de la conquête de l'Amérique. *La Voz* conseille aux principaux journaux européens de se faire renseigner, par des correspondants, sur ce qui se passe dans le Territoire indien où les Américains viennent d'essuyer une et honteuse défaite.

WASHINGTON.

AFFAIRES DE LA LOUISIANE.

Enquête.

Washington, 26 janvier.—MM. McMillen et Ray qui, tous deux, réclamient le siège de M. Kellogg au Sénat des Etats-Unis, agirent chacun dans l'intérêt de son parti. Ils seront conseillés par des avocats, mais en séances du comité sur les élections et les priviléges, eux seuls auront le droit de faire des suggestions et d'interroger les témoins.—MM. Lynch et Longstreet qui représentent le bureau Kellogg, et MM. Foreman, Mitchell et Schumayd, représentants le bureau McHenry, sont arrivés ici aujourd'hui. Les premiers prétendent avoir la liste de leur côté, tandis que leurs adversaires ont trois grandes malles remplies de documents. (On suppose que ce sont les votes donnés à la dernière élection et que le comité du Sénat a fait demander.

Washington, 27 — CHAMBRE.—M. Beck présente un bill pour rembourser certaines taxes sur le coton.

M. Butler, du Massachusetts, présente une résolution invitant le secrétaire du trésor, de l'intérieur de la guerre et de la marine et le directeur général des postes à fournir des copies de toutes les questions faites par les examinateurs aux candidats, pour nomination et promotion aux places de commis dans leurs départements. (Rires et marques d'approbation.) Adopté.

La résolution chargeant le comité des voies et moyens de rapporter un bill pour rembourser la taxe du coton, est rejetée par 105 contre 76.

Le bill abolissant le privilége d'affranchissement postal a passé et va au Président par un vote de 125 contre 48. Le vote est purement et simplement le rappel de l'abolition du privilége.

Le bill du Sénat autorisant le secrétaire du Trésor à rembourser les droits différentiels sur les marchandises à bord de navires français au moment de la proclamation, a passé.

Le bill exigeant des banques nationales qu'elles reconstituent leur capital quand elles ont atteint et amoindri l'acte de circulation nationale a passé.

Le bill, établissant des stations de sauvetage, embrasse toute la côte de l'extrémité orientale du Maine au Cap de Virginie et de la Caroline du Nord. Ce bill, qui a passé, autorise une reconnaissance de toutes les côtes des lacs et des côtes maritimes des Etats Unis, dans la vue d'étendre le système à toutes les côtes dangereuses du pays.

Washington, 27 janv—L'enquête de la Louisiane a été reprise ce matin par le comité du Sénat. M. Morton a demandé les rétours officiels de l'élection qui ont été produits par S.-R. Foreman, du Bureau des retours "Foreman"—il a été assermenté et interrogé par M. Morton. Il a dit que ces retours étaient venus en sa possession le 11 décembre, qu'ils lui avaient été remis, ainsi qu'à ses collègues, par M. Brandon, secrétaire du Bureau primitif. Quelques-uns des retours avaient été ouverts. Ils ont compté tous les retours reçus. Les retours de trois paroisses ont été rejetés. Les retours ont été en la possession du Bureau depuis la récapitulation, sous clé; il n'est pas examiné le vote présidentiel. Il n'a pas rejeté quelques-uns des retours.

Le bill 8 de la paroisse d'Orléans et le N. 12 de la paroisse de Jefferson ont été rejetés sur la preuve qu'ils avaient été délivrés par les Démocrates. Tout le vote de la Nile-Hidoie, de St. Jacques et de St. Michel a été rejeté à cause de l'intimidation politique pendant le vote.

M. Foreman a été interrogé sur la manière politique dont les retours ont été faits par les officiers d'Etat; mais il ne peut pas parler d'une manière positive bien qu'il pense que la plupart furent républicains.

Le gouverneur Warmoth est assermenté et interrogé par M. Morton. Il dit qu'il n'a donné aucun certificat de l'élection des électeurs, la loi ne l'exigeant pas. Il a fait un certificat du résultat de l'élection qui montre quels sont les élus. Il a envoyé des copies de ces certificats aux candidats élus. Ceux-là étaient des électeurs de Greeley. Il a délivré les certificats le 4 décembre.

Aucune récapitulation n'a été faite par aucun bureau de scrutateurs. Les certificats ont été délivrés sur le rapport de M. Woodward, assistant-secrétaire d'Etat. M. Woodward a donné les chiffres de l'élection. Il n'avait aucune autorité pour compter les votes. Il avait les retours de toutes les paroisses, moins deux. Ces retours ont été ouverts par lui-même le 2 décembre, en présence des membres du bureau Wharton. Les retours furent mis entre les mains de M. Breydol, le secrétaire du Bureau, qui fut chargé d'employer assez de monde pour faire le calcul du vote de tout l'Etat. Le Bureau, par une injonction, fut alors empêché de compter ou compiler les retours, et aucun compte n'a été fait et le vote a été compilé, aucun vote n'a été rejeté.

Jno Lynch est assermenté et interrogé par M. Morton.

Son nom fut inséré dans l'acte original créant le bureau des compilateurs. Il n'était pas présent quand les retours adressés au gouverneur furent ouverts. Il était présent quand Wharton entra. Le témoin et M. Herron volèrent pour Longstreet et Hawkins; le gouverneur vota pour DaFonts et Hatch. Il n'a pas entendu Wharton. Herron avait été révoqué par le gouverneur avant que le vote fut pris. Le Bureau compta les votes pour le Président et le Vice-Président avant le 4 décembre et donna des certificats aux candidats élus dans la matinée du 4; il envoya ces certificats à M. Boyed, secrétaire d'Etat. Quand le vote des électeurs fut compté, le bureau avait devant lui les premiers retours des inspecteurs des Etats Unis. 2. les retours des inspecteurs d'Etat. 3. les affidavits de certains individus dans certaines paroisses; il avait les retours des inspecteurs des Etats-Unis de toutes les paroisses moins deux ou trois.

Le Bureau avait la preuve que les inspecteurs avaient été chassés des polls en beaucoup d'endroits. A la Nouvelle-Orléans qui donne un quart des votes de l'Etat, les feuilles de talon s'accordaient avec les retours des inspecteurs. Ils furent signés comme corrects par les inspecteurs. Ces retours furent reçus de l'enregistreur qui avait été nommé sous les lois des Etats-Unis.

L'inspecteur d'Etat de l'enregistrement avait émis des instructions d'après lesquelles les inspecteurs devaient compter d'abord les votes pour les électeurs présidentiels et les membres du Congrès. En beaucoup d'endroits ces instructions n'ont pas été suivies et des relevés du vote compiler furent adressés aux inspecteurs des Etats Unis. Le témoin pense que tel fut le cas dans environ la moitié des paroisses en dehors de la Nouvelle-Orléans.

Des paroisses on envoya seulement des états abrégés du résultat, des paroisses St. Jacques et de plusieurs autres, etc. Le bureau avait des retours entiers par les officiers d'Etat. Il n'a pas eu généralement des états entiers des résultats par les inspecteurs d'Etat. Un des inspecteurs en a soumis au témoin les retours qu'il envoya au gouverneur, le témoin en lit un extrait en présence des autres membres du bureau. Le témoin pense que le bureau n'a pas eu les rapports des inspecteurs d'Etat pour la majorité des paroisses. Il n'y a eu que peu de paroisses dont le bureau a eu les retours soit des inspecteurs d'Etat, soit des inspecteurs des Etats-Unis. Des personnes en plusieurs cas, sont venues devant le bureau et ont fait des déclarations concernant les retours. Ces déclarations furent généralement écrites devant les officiers compétents par les personnes elles-mêmes. Quelquefois, le Bureau a agi sur des informations venant de personnes non soumises au serment.

Ces affidavits concernaient quelquefois les résultats du vote et d'autres fois la raison pour laquelle aucuns retours n'avaient été faits. En certains cas, la paroisse a été rejetée en totalité et le bureau a compté les votes des personnes qui déclaraient sous serment qu'elles avaient été illégalement privées du droit de vote. Dans la paroisse de Bossier on a compté 1159 de ces votes. Quelques uns de ces plaignants, qui ont envoyé des affidavits qu'on a comptés, n'étaient pas de couleur.

Quelques uns des hommes de couleur venant ainsi non pas juré qu'ils eussent été privés du droit de vote à cause de leur race, de leur couleur ou de leur condition antérieure. Quelques affidavits étaient sous la forme de blancs imprimés.—La plupart des affidavits étaient imprimés et ne parlaient pas de la couleur des personnes qui les présentaient.

Le témoin employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour obtenir les informations. Il ne prétend pas que les résultats rapportés fussent entièrement corrects, mais il croit que la plupart l'étaient. Tout le vote de la paroisse de Natchitoches a été rejeté et 1200 votes ont été compités sur des affidavits, tous pour le ticket républicain. Il pense que les votes ont été comptés sur des affidavits dans quelques paroisses où seulement une portion des votes avait été rejetée.

Les votes de quelques paroisses ont été comptés par ce Bureau comme ils eussent dû être s'il n'y avait pas eu empêchement. Le témoin est d'opinion que le nombre total des votes rejetés n'excède pas 8000. Les affidavits reçus jusqu'au moment où l'on a annoncé le vote présidentiel ont été compités dans ce vote. La différence entre le vote présidentiel et le vote pour le gouverneur a été de 1237. Le rejet des votes a eu lieu avant que le vote présidentiel fut compté.

Il n'a fait aucune recherche concernant les retours. Quelques jours plus tard le général Longstreet demanda au gouverneur les votes et les retours.

M. Trumbull.—M. Hovee était candidat pour la place de substitut du greffier. La loi semblerait devoir l'exclure du Bureau en de pareilles circonstances. MM. Longstreet, Hawkins, Herron, Boyce et le fils du témoin ont été nommés à des places par M. Pinchback depuis le compte des votes par le bureau.

M. Pinchback était lui-même candidat pour la place de substitut du greffier du Bureau. Il a déclaré comme élu. En dehors de la ville de la Nile Orléans, les inspecteurs des E.-U. sur les retours desquels le Bureau a fondé ses calculs, étaient les inspecteurs républicains. Je ne me rappelle pas si quelques retours ont été signés par les inspecteurs républicains et démocrates. Les registres ne prouvent pas que le Bureau quelquefois a pris des copies de retours faits par des personnes particulières.

M. Trumbull.—Avez-vous des retours officiels conformes aux lois de l'Etat?

M. Lynch.—Non, monsieur.

M. Trumbull.—Vous avez compté quelques fois des votes qui n'ont jamais été donnés.

M. Lynch.—Oui, monsieur. Nous l'avons fait sous les lois des Etats-Unis et suivant les principes de la justice. Je pense que les affidavits comptés ont été généralement tirés de la même presse par M. Ray.

La raison pour laquelle le Bureau n'avait pas des retours officiels est que le gouverneur refusa de les donner dans les paroisses connues pour être démocratiques. Le compte des démocrates a pu se faire quand le bureau n'avait pas de retours. Je présume que tous les officiers d'élection étaient opposés au parti républicain.

M. Blanchard fut requis de nommer des commissaires républicains, mais il refusa.

Par M. Trumbull—Par les "retours démocratiques" le témoin veut dire les retours publiés dans les journaux opposés aux candidats républicains. Le Bureau n'a pas fait de retours des deux wards à la Nouvelle-Orléans. Il figure à 1000 votes près combien de votes ont été donnés dans ces wards. Son opinion est que c'étaient des wards Greeley.

Par M. Morton.—C'est l'impression du témoin que les votes dans les wards ont été enregistrés par le président et le gouverneur et rejetés par les membres de la Législature.

Par M. Ray.—Le samedi précédant le jour de l'élection, le témoin fut au bureau de l'enregistrement pour faire inscrire son vote. Il ne put trouver l'enregistreur. Il continua à le chercher pendant la semaine, mais ne put le trouver. Finalement un ami de l'enregistreur lui dit que s'il voulait lui indiquer à quelle heure le lendemain il serait chez lui, l'enregistreur y serait.

Le lendemain, le témoin le rencontra près de sa maison et il fut enregistré avec une soixantaine de ses voisins. On avait donné avis de l'heure et du lieu de l'enregistrement, mais on ne pouvait pas voir l'enregistreur à l'endroit annoncé. On a fait de semblables plaintes dans d'autres parties de l'Etat. La plupart des votants ont été obligés de faire des milles pour se faire enregistrer. Il est évident que les polls ont été placés de manière à ce qu'ils ne fussent pas aisément accessibles.

Ici, ont été faites quelques questions sur la population de l'Etat et la proportion des électeurs blancs et de couleur, des Républicains et des hommes de l'opposition; questions auxquelles le témoin n'a pu faire de réponses claires et positives.

Le témoin alors a déposé qu'aucune publication ne fut faite pour annoncer les collèges électoraux dans la paroisse. La preuve acquise par le bureau est que dans tout.—les grandes localités républicaines tous les obstacles possibles ont été élevés pour empêcher un plein vote.

Le témoin a vu une lettre du gén. McMillan où il se plaignait de n'avoir pu voter et de la déloyauté avec laquelle l'élection a été conduite.

Le général McMillan a dit que les choses dont il se plaignait dans la dite lettre furent corrigées et qu'elles lors tout se passa d'une manière loyale.

L'interrogatoire a révélé le fait que les obstacles élevés contre les électeurs ne tenaient à aucune cause de race, de couleur ou de condition antérieure.

Le général McMillan a nommé deux commissaires d'élection que les témoins ont reconnus comme des républicains et d'autres dont les opinions politiques étaient inconnues.

Le témoin pense qu'il y avait 28 républicains dans la paroisse de Carroll. Il ignore si qu'il y en était 50. Probablement il n'y étaient pas aussi nombreux que dans toute autre paroisse en dehors de la Nile-Orléans.

Le général McMillan a fait plusieurs questions sur le vote à la Nouvelle-Orléans, questions auxquelles le témoin a dit qu'il ne pouvait répondre.

Le témoin n'a pas dire comment il se faisait que son bureau fit donné à McEnery 4000 votes de moins dans la Nouvelle Orléans, qu'il n'en avait été donné par les autres bureaux.

Le général McMillan a présenté des certificats des inspecteurs des Etats-Unis prouvant que les retours des élections d'Etat à la Nile-Orléans étaient corrects.

Le témoin a dit que s'était la règle mais qu'il y avait des exceptions où les inspecteurs des Etats-Unis avaient mentionné des erreurs sur le verso des retours.

Le général Mc Millan a soumis des pièces pour prouver la date et la manière des demandes adressées au gouverneur Warmoth pour obtenir les retours officiels.

M. Morton recommande au témoin de revoir les témoignages reçus par son bureau et tels qu'ils ont été publiés dans le message du Président et de dire une autre fois le relevé est correct ou non.

Le général James Longstreet est assermenté et interrogé par M. Morton. Le témoin dit qu'il faisait partie du bureau de retours de Lynch; qu'il a demandé officiellement au gouverneur Warmoth les retours officiels des élections, le jour où Durell rendit sa décision.

Le gouverneur était sur bureau de M. Semmes. Ce dernier dit qu'il était en conférence particulière avec lui et qu'il ne pouvait le voir. M. Boyed offrit de lui donner un ordre écrit pour le gouverneur Warmoth et M. Semmes ne voulut pas être son messager.

Des copies de la demande furent laissées au bureau du gouverneur, qui ne fit aucune réponse. Le témoin n'obtint aucun retour du gouverneur Warmoth. Il ne sait pas s'il promulgua les retours le lendemain. C'est été juste à temps pour la réunion de la Législature.

Au général McMillan.—Je ne pense pas qu'après la décision de Durell le gouverneur Warmoth fut invité à être présent.

Au gouverneur Warmoth.—Je pense que les minutes du Bureau ne montrent pas que le gouverneur Warmoth ait été élu président du Bureau à la première réunion.

Au général McMillan. Il est été qu'à l'époque de sa demande les retours étaient en possession de quelqu'autre bureau.

L'enquête alors a été ajournée au lendemain à 10 heures du matin, et le comité s'est retiré en séance secrète.

Observations Météorologiques.

Washington, 27.—Les probabilités annoncent pour les Etats de l'Ouest du golfe, une baisse de baromètre, des vents d'Ouest et du Nord-Ouest, et un temps couvert et menaçant, très probablement.

DIVERS.

St-Louis, 27.— Le comité de corruption de la Législature du Missouri a acquitté le sénateur Bogy de l'accusation d'avoir acheté sa nomination, etc.

Détroit, 27—Un incendie à Laplaire a détruit le bureau du télégraphe et le bureau de l'Express avec le contenu des bâtisses voisines.—Perte $200,000.

New York, 27—Arrivée à leurs destinations respectives, les steamers Wyoming et Cambria.

Le Grand Duc Nicholas est sur le point de descendre à Jurchided pour participer à l'expédition de Khiva.

Affaire de Stokes.

A la cour d'Oyer et Terminer, cette après-midi, l'avocat de Stokes a présenté des affidavits préparés à l'appui d'un bill d'exception. Nous avons déjà donné plus importante de ces exceptions. Ed.)

Le juge donnera sa réponse demain matin.

Virginia City, Nev., 27—Chaque fournaise, dans le district minier d'Eureka a suspendu ses travaux à cause de l'épidémie et qu'il envoya au gouverneur, le témoin en lit un extrait en présence des autres membres du bureau. Le témoin pense que le bureau n'a pas eu les rapports des inspecteurs d'Etat pour la majorité des paroisses. Il n'y a eu que peu de paroisses dont le bureau a eu les retours soit des inspecteurs d'Etat, soit des inspecteurs des Etats-Unis. Des personnes en plusieurs cas, sont venues devant le bureau et ont fait des déclarations concernant les retours. Ces déclarations furent généralement écrites devant les officiers compétents par les personnes elles-mêmes. Quelquefois, le Bureau a agi sur des informations venant de personnes non soumises au serment.

Ces affidavits concernaient quelquefois les résultats du vote et d'autres fois la raison pour laquelle aucuns retours n'avaient été faits. En certains cas, la paroisse a été rejetée en totalité et le bureau a compté les votes des personnes qui déclaraient sous serment qu'elles avaient été illégalement privées du droit de vote. Dans la paroisse de Bossier on a compté 1159 de ces votes. Quelques uns de ces plaignants, qui ont envoyé des affidavits qu'on a comptés, n'étaient pas de couleur.

Quelques uns des hommes de couleur venant ainsi non pas juré qu'ils eussent été privés du droit de vote à cause de leur race, de leur couleur ou de leur condition antérieure. Quelques affidavits étaient sous la forme de blancs imprimés.—La plupart des affidavits étaient imprimés et ne parlaient pas de la couleur des personnes qui les présentaient.

Le témoin employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour obtenir les informations. Il ne prétend pas que les résultats rapportés fussent entièrement corrects, mais il croit que la plupart l'étaient. Tout le vote de la paroisse de Natchitoches a été rejeté et 1200 votes ont été compités sur des affidavits, tous pour le ticket républicain. Il pense que les votes ont été comptés sur des affidavits dans quelques paroisses où seulement une portion des votes avait été rejetée.

Les votes de quelques paroisses ont été comptés par ce Bureau comme ils eussent dû être s'il n'y avait pas eu empêchement. Le témoin est d'opinion que le nombre total des votes rejetés n'excède pas 8000. Les affidavits reçus jusqu'au moment où l'on a annoncé le vote présidentiel ont été compités dans ce vote. La différence entre le vote présidentiel et le vote pour le gouverneur a été de 1237. Le rejet des votes a eu lieu avant que le vote présidentiel fut compté.

Il n'a fait aucune recherche concernant les retours. Quelques jours plus tard le général Longstreet demanda au gouverneur les votes et les retours.

M. Trumbull.—M. Hovee était candidat pour la place de substitut du greffier. La loi semblerait devoir l'exclure du Bureau en de pareilles circonstances. MM. Longstreet, Hawkins, Herron, Boyce et le fils du témoin ont été nommés à des places par M. Pinchback depuis le compte des votes par le bureau.

M. Pinchback était lui-même candidat pour la place de substitut du greffier du Bureau. Il a déclaré comme élu. En dehors de la ville de la Nile Orléans, les inspecteurs des E.-U. sur les retours desquels le Bureau a fondé ses calculs, étaient les inspecteurs républicains. Je ne me rappelle pas si quelques retours ont été signés par les inspecteurs républicains et démocrates. Les registres ne prouvent pas que le Bureau quelquefois a pris des copies de retours faits par des personnes particulières.

M. Trumbull.—Avez-vous des retours officiels conformes aux lois de l'Etat?

M. Lynch.—Non, monsieur.

M. Trumbull.—Vous avez compté quelques fois des votes qui n'ont jamais été donnés.

M. Lynch.—Oui, monsieur. Nous l'avons fait sous les lois des Etats-Unis et suivant les principes de la justice. Je pense que les affidavits comptés ont été généralement tirés de la même presse par M. Ray.

La raison pour laquelle le Bureau n'avait pas des retours officiels est que le gouverneur refusa de les donner dans les paroisses connues pour être démocratiques. Le compte des démocrates a pu se faire quand le bureau n'avait pas de retours. Je présume que tous les officiers d'élection étaient opposés au parti républicain.

M. Blanchard fut requis de nommer des commissaires républicains, mais il refusa.

Par M. Trumbull—Par les "retours démocratiques" le témoin veut dire les retours publiés dans les journaux opposés aux candidats républicains. Le Bureau n'a pas fait de retours des deux wards à la Nouvelle-Orléans. Il figure à 1000 votes près combien de votes ont été donnés dans ces wards. Son opinion est que c'étaient des wards Greeley.

Par M. Morton.—C'est l'impression du témoin que les votes dans les wards ont été enregistrés par le président et le gouverneur et rejetés par les membres de la Législature.

Par M. Ray.—Le samedi précédant le jour de l'élection, le témoin fut au bureau de l'enregistrement pour faire inscrire son vote. Il ne put trouver l'enregistreur. Il continua à le chercher pendant la semaine, mais ne put le trouver. Finalement un ami de l'enregistreur lui dit que s'il voulait lui indiquer à quelle heure le lendemain il serait chez lui, l'enregistreur y serait.

Le lendemain, le témoin le rencontra près de sa maison et il fut enregistré avec une soixantaine de ses voisins. On avait donné avis de l'heure et du lieu de l'enregistrement, mais on ne pouvait pas voir l'enregistreur à l'endroit annoncé. On a fait de semblables plaintes dans d'autres parties de l'Etat. La plupart des votants ont été obligés de faire des milles pour se faire enregistrer. Il est évident que les polls ont été placés de manière à ce qu'ils ne fussent pas aisément accessibles.

Ici, ont été faites quelques questions sur la population de l'Etat et la proportion des électeurs blancs et de couleur, des Républicains et des hommes de l'opposition; questions auxquelles le témoin n'a pu faire de réponses claires et positives.

Le témoin alors a déposé qu'aucune publication ne fut faite pour annoncer les collèges électoraux dans la paroisse. La preuve acquise par le bureau est que dans tout.—les grandes localités républicaines tous les obstacles possibles ont été élevés pour empêcher un plein vote.

Le témoin a vu une lettre du gén. Mc Millan où il se plaignait de n'avoir pu voter et de la déloyauté avec laquelle l'élection a été conduite.

Le général McMillan a dit que les choses dont il se plaignait dans la dite lettre furent corrigées et qu'elles lors tout se passa d'une manière loyale.

L'interrogatoire a révélé le fait que les obstacles élevés contre les électeurs ne tenaient à aucune cause de race, de couleur ou de condition antérieure.

Le général McMillan a nommé deux commissaires d'élection que les témoins ont reconnus comme des républicains et d'autres dont les opinions politiques étaient inconnues.

Le témoin pense qu'il y avait 28 républicains dans la paroisse de Carroll. Il ignore si qu'il y en était 50. Probablement il n'y étaient pas aussi nombreux que dans toute autre paroisse en dehors de la Nile-Orléans.

Le général McMillan a fait plusieurs questions sur le vote à la Nouvelle-Orléans, questions auxquelles le témoin a dit qu'il ne pouvait répondre.

Le témoin n'a pas dire comment il se faisait que son bureau fit donné à McEnery 4000 votes de moins dans la Nouvelle Orléans, qu'il n'en avait été donné par les autres bureaux.

Le général McMillan a présenté des certificats des inspecteurs des Etats-Unis prouvant que les retours des élections d'Etat à la Nile-Orléans étaient corrects.

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 27 janvier 1873.

[NOTE—Les prix de notre Bulletin Commercial sont ceux de la vente en gros; au détail les prix sont plus élevés.]

—GROSSES DENRÉES—

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé au poi plus de 9500 balles—à l'exclusion de toute partie vendue samedi, jour où les ventes ont embrassé 10,300 balles, y compris tontefois 1700 balles rapportées seulement aujourd'hui.—Les prix ont montré une hausse irrégulière de ¼ à ⅜ c. Nous avons haussé nos cotes en conséquence et nous donnons en même temps les chiffres de l'Exchange.

Cotes générales.—Cotes de l'Exchange

Low Ordinary	15¼ à 15¾	—
Ordinary	16¾ à 17⅜	17—
Good ordinary	18¼ à 18⅝	18⅝
Low middling	19¼ à 19⅝	19¼
Middling	19⅞ à 20—	20—
Strict middling	20¼ à 20⅝	—
Good middling	21— à —	21—

La demande a été active à l'ouverture du marché, mais l'approvisionnement ayant été peu fort les opérations ont été par cela très restreintes, et durant la matinée les ventes ont été fort limitées tout en accusant une hausse de ¼ c. Plus tard dans la journée, de nouveaux échanges ayant été ouverts, les acheteurs se sont avancés avec un entrain croissant de sorte que le mouvement a acquis une plus grande animation et a amené des ventes qui ont embrassé le montant noté plus haut. Les prix ont montré de l'irrégularité et en touchant à nos cotes, conformément aux ventes, nous avons dû hausser nos chiffres du good ordinary de ¼ à ⅜ c. ceux du low middling de ⅜ c. et des autres grades de ¼. La demande a fortement porté sur le low middling dont l'approvisionnement était faible et qui conséquemment a commandé des prix comparativement plus élevés que ceux des autres qualités. Il s'est vendu du good ordinary à 17¼, du strict ordinary à good ordinary à 18 c., du good ordinary à 18¼, 18¼ et 18⅜, du strict do à 18 ⅝ ⅝, 18⅝ et 19, du low middling à 19¼ et 19¼, du strict do à 19⅝ et 19¾, du strict low middling à middling à 19¾, du middling à 19⅞ et 20, du strict middling à 20¼, 20⅜ et 20 ¼ et du good middling à 21 c.

Le montant à bord de navires non expédiés, soit allant à bord ou engagé pour être embarqué, a été porté, ce matin; à l'ouverture à 127,000 balles, et ce montant embrasse 57,000 bal. pour Liverpool, 36,000 pour le Havre, 3500 pour l'Espagne, 1500 balles à destination de la Méditerranée, 15,000 balles à destination de Cork, 10,000 à destination de Brême; 10,000 balles à destination de la mer du Nord et 4000 balles pour le Nord, lequel montant déduit du stock en mains hier qu'il a figuré dans notre état courant, mardi soir, laisse 65,400 pour représenter la quantité qui se trouve au débarcadère, dans les presses, invendue ou attendant des ordres.

ETAT DU MARCHÉ AU COTON.

Stock en mains le 31 août 1872	bal.	6.39
Arrivé depuis notre dern. rap.	5,505	
Précédemment	752,589	758 094
		764,331
Expédié aujourd'hui	8,075	
Précédemment	569,530	574,573
Stock en main et sur navires, non expédiés		189,758
Stock l'an dernier à la période correspondante		227,007

SUCRE—Reçu 1,095 boucauts. Inférieur, 5 à 6¼ c. la livre; commun, 6¼ à 7¼ c.; fair, 7⅛ à 8 c.; good fair, 8⅛ à 8⅝ c.; fully fair, 8⅝ à 9 c.; prime, 9¼ à 9¾ c.; choix, 9¾ à 10 c.; jaune clarifié, 10⅝ à 11 c.; blanc clarifié, 11⅝ à 12c.

MELASSE—Reçu, 902 barils et 17 demi barils. Commune, 50 c. le gallon; centrifuge, 32 à 56c.; fair, 60 à 61 c.; prime, 65 à 66 c.; strictly prime, 65 à 67 c; choix, 70 c.

TABAC—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente aujourd'hui. Le stock à vendre est réduit à un peu plus de 100 boucauts. Reçu aujourd'hui 17 boucauts; exporté 2; stock restant à dater notre état courant 3805 boucauts.

FARINE—Vendu, 3,484 barils. Commune, $6 25 le baril; extra, $7 50; low treble extra, $7 87½, good treble extra, $8 50; choice extra, $9 50, $10 25 et 10 75.

MAIS—Blanc, choix, 65 à 67 c. le boisseau; blanc et jaune, 68 c.

CAFÉ—Nous cotons: Prime, 19¾ à 20 c. (or) la livre; bon, 19¼ à 19½ c.; fair, 18⅝ à 19 c. Stock entre les mains des marchands, environ 16,000 sacs.

RIZ—Louisiane, commun, 5¾ à 6¼ la livre; do, ordinaire, 6⅜ à 7¼ c.; prime, 7⅜ à 8½ c; choix, 8⅝ à 9 c; Caroline fair 8½ c. do bon, pc; Inde, 7¾ c.

SEL—Gros, $1 40; fin, $1 80 à $1 90; Turks Island, $1 à $1 10 le sac de deux boisseaux; Liverpool table, 2¼ à 7c. la poche, selon la grandeur.

VIANDES ET GRAISSE—

PORC—Net mess, $14 à $14 25 le baril; old mess, $13 75.

VIANDE SALÉE SÈCHE—Epaules, 4 ¾c. la livre, clear ribs sides, 7¼ c.; clear sides, 7½ c.

JAMBON—Passé au sucre, 14 à 15 c. la livre.

BACON—Clear sides, 8⅝ à 9 c. la livre; épaules, 5¾ c.

GRAISSE—En tierçons, packers, rallinge, 8¾ à 9 c. la livre; en barillets, 9 ¾ c.

BREAKFAST BACON—Ouest, 10 ¾ c. la livre; Nord, 11 à 11¾ c.

PIEDS DE COCHON.— $1 50 le baril, et $10 50 le barril.

BŒUF—Bœuf du Texas, nouveau $11 50 à $12 50 le baril; $16 à $18 le tierçon; do en demi baril $8 à $9 50; bœuf de l'Ouest, $16 à $17 le baril et $10 à $10 50 le demi-baril; do au sucre, $11. Fult. n market, $12 le demi-baril.

LANGUES—Langues de bœuf nouvelles, $11 à $12 le demi baril et $20 à $21 le baril. Langues de cochon 4¼ à 5 c. pièce au colis.

SPARE RIBS—$7 50 à $8 le baril.

—COMESTIBLES ET ARTICLES DE CONSOMMATION—

DIVERS—Pommes de terre Russette en Peach Blows, au débarquer de chaland, $3 40 à $3 50 le baril; Pink eyes, $3 à $4 25; early rose et Jackson white, $4 50 à $5; oignons, $7 le baril. Pommes, $1 à $3 le baril, selon la qualité.

VOLAILLES ET ŒUFS — Volailles $6 à $7 la douzaine; poulets, $4 à $4 50; Canards, $4 à $5; Oies, $9 à $10; Dindes $17 à $20. Œufs, 25 à 33 c. la douzaine.

FRUITS—Le brick Norwood est attendu de Messine cette semaine, avec un chargement d'oranges et de citrons. Ce qui restait sur pied des oranges de la Louisiane a été en grande partie endommagé par les dernières gelées. Nous cotons: Oranges de la Louisiane $6 à $6 50 le baril. Ananas, $1 50 la douzaine; figue bananes, $1 à $3 le régime; bannes $1 à $2. Pacages du Texas, 8¼ à 9¼ c. la livre avec la douzaine.

BEURRE—Choice Goshen, 38 à 40 c. la livre; prime, 35 à 39 c.; good Goshen, 30 à 35 c.; qualités inférieures 20 à 30 c.; choice Western 26 à 27 c.; choice roll, 25 c.

FROMAGE—Choice Western Factory, 14 à 15c. la livre English dairy, 17½ à 18 c.; nutmeg, 18¼ à 19 c.; Young America, 24 c.; New York cream, 18 c.

POISSON SALÉ—Maquereau Extra No 1, $22 le baril, $11 50 le demi baril, $6 le quart de baril, $2 50 la caque. No 1 Bay, $14 le baril, $7 50 le demi-baril, $4 le quart de baril, $1 75 la caque. No 2, $11 50 le baril, $6 le demi baril, $3 le quart de baril, $1 25 la caque. No 3, $9 le baril, $5 le demi-baril, $3 75 le quart de baril, $1 25 la caque. Morue, $6 50 la boîte. Harengs, $8 le baril, $4 50 le demi baril, $3 le quart de baril, $1 25 la boîte.

FARINE DE MAIS—$8 50 à $8 60 le baril

WHISKY—Louisiane, 93 c. le gallon.

—FOURRAGE—

AVOINE—50 c. le boisseau.

SON—$1 80 à $1 25 les 100 livres.

FOIN—$45 à $46 le t